

Des années que **nous nous battons pour faire reconnaître le métier d'AESH, sa nécessité, sa spécificité, sa subtilité et ses limites.** Nous apprenons avec stupeur par un communiqué de presse lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) que le gouvernement projette de fusionner les missions AESH avec celles des AEd, créant une sorte de "monstre sans tête" dont les contours sont encore élastiques.

Ce n'est rien de dire que nous endurons **le mépris d'une administration dont les décisions sont uniquement orientées par la question économique,** et qui se moque des personnels comme des élèves et de leurs familles. Cette posture hors-sol révèle leur incapacité (ou volonté) à penser la réalité. Comment croire que du personnel "couteau suisse" va améliorer le sort des élèves en situation de handicap auquel-les, pour certain-es, on impose une inclusion scolaire aussi violente qu'inadaptée ? Ne nous y trompons pas, ce **dévoisement de la fonction d'AESH transforme l'accompagnement des élèves en situation de handicap en variable d'ajustement,** ceci afin de pallier toutes les autres urgences (absences des personnels, discipline, surveillances, administratif, etc.).

Après la mutualisation à tout va, la terrible gestion en PIAL, le non-respect des notifications, les élèves sans accompagnement, c'est une nouvelle étape franchie dans la trahison des louables objectifs de l'école inclusive.

Et comme si ce n'était pas suffisant, **les primes au rabais REP et REP+ ne sont toujours pas payées à ce jour,** générant un versement d'arriérés, certes bienvenus, mais qui ne manquera pas de poser problème pour les collègues bénéficiant d'un complément d'allocation chômage et/ou de prestations sociales comme la prime d'activité ou l'allocation logement. Ils-elles vont encore devoir batailler auprès des organismes pour ne pas perdre des droits.

Enfin, **la hausse du SMIC du mois de mai fait apparaître clairement la médiocrité de la paye** des AESH dont les 3 premiers échelons de la grille salariale tombent sous les minima, et dont l'engagement d'un écart de 10 points entre chaque échelon n'est même plus respecté (concrètement, l'indice étant à 4,85€ bruts, cela donne une augmentation d'environ 15€ nets/mois au bout de 12 ans d'ancienneté par rapport à un-e collègue débutant-e).

**Comment, dès lors, ne pas transformer la colère qui gronde en mobilisation historique qui fasse enfin entendre notre revendication : un vrai statut pour un vrai métier ! Alors, le 13 juin, avec la CGT Éduc'action, portons la contestation et nos revendications lors de la journée de grève et d'actions pour les AESH.**